Offre promotionnelle : ☐
Lancement de l'offre promotionnelle : Click here to enter a date.
Fin de l'offre promotionnelle : Click here to enter a date.
Différences / avantages de l'offre promotionnelle :
Lien vers l'offre promotionnelle :

1. Nom de l'entreprise notifiée	Orange Communications Luxembourg SA	
1.1. Adresse	ZAI Bourmicht 8, rue des Mérovingiens L-8070 BERTRANGE Luxembourg	
1.2. Helpdesk Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 17h	numéro téléphone	80061606
	e-mail	clients@orangeluxembourg.lu
1.3. Service clientèle Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 17h	numéro téléphone	80061606
	e-mail	clients@orangeluxembourg.lu
1.4. Service technique Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 17h	numéro téléphone	80061606
	e-mail	clients@orangeluxembourg.lu
1.5. Service réclamation/médiation Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 17h	numéro téléphone	80061606
	e-mail	clients@orangeluxembourg.lu
	adresse	ZAI Bourmicht 8, rue des Mérovingiens L-8070 BERTRANGE Luxembourg
1.6. Service facturation Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 17h	numéro téléphone	80061606
	e-mail	clients@orangeluxembourg.lu
1.7. Site Web	www.orange.lu	

Dernière mise à jour le 12 mai 2016 , tarifs en vigueur à partir du 2 janvier 2015
Tous les prix sont à indiquer en EURO TVA (17%) comprise

2. Nom de l'offre	OPTION Internet Mobile 10GB	
3. Contrat		
3.1. Lien vers les conditions contractuelles (particulières/générales)	http://store.orange.lu/fr/page/documents-utiles	
3.2. Description du service	Option disponible pour l'abonnement Hello Europe Intense et Intense Max uniquement qui active mensuellement un forfait de 10GB de connexion internet mobile au Grand-Duché.	
3.3. Valable à partir du	01.01.2015	
3.4. Durée minimale d'engagement	[mois]	1 mois
3.5. Délai contractuel de fourniture	[jours]	Extrait article 7 CGV : 7. La date de l'activation du Service 7.1. ORANGE s'engage à activer la carte SIM, sauf circonstances exceptionnelles ou force majeure, endéans un délai raisonnable, après acceptation du dossier et après que le Client ait fourni les documents et informations visés à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Vente, et qu'il ait rempli et signé le formulaire de demande d'abonnement ainsi que conditions générales de vente du service Orange destinées aux

		consommateurs résidentiels
3.6. Délai commercial de fourniture	[jours]	Meilleur effort
3.7. Délai contractuel de levée de dérangement	[heures]	Meilleur effort
3.8. Frais d'initialisation de l'offre	[€]	Gratuit
3.9. Rythme de facturation	[s/s]	rythme de facturation dans le forfait: pour les appels vers et depuis l'Europe 25 secondes par appel puis facturation par tranche de 25 secondes rythme de facturation hors forfait: pour les appels en national à la minute par appel puis facturés par tranche de 15 secondes. Pour les appels vers l'Europe 30 secondes par appel puis facturation à la seconde. Pour les appels entrants en Europe facturés à la seconde.
3.10. Définition heures pleines (peak hours)	Pas applicable	
3.11. Définition heures creuses (off-peak hours)	Pas applicable	
3.12. Option(s) de paiement (à énumérer et décrire)		

Extrait article 11 CGV :

11. Facturation et modalités de paiement

11.1. ORANGE adresse au Client une facture mensuelle qui, outre les mentions légalement prescrites, contient, notamment :

* les frais d'activation du Service ;
* la redevance correspondant au Service ORANGE objet du Contrat d'abonnement, redue à partir du premier jour d'activation de la carte SIM ;
* les prorata de la redevance correspondant au Service ORANGE objet du Contrat d'abonnement, tels que définis à l'article 11.3. des présentes Conditions Générales de Vente ;
* les redevances des éventuelles options payantes choisies par le Client ;
* les frais liés à la consommation et/ou à l'activation de services de transmission de données ou de plates-formes de contenu numérique, tels que
* les services Premium, qui ne sont pas compris dans la redevance du Service ORANGE, objet du Contrat d'abonnement ;
* le coût des communications mobiles nationales, d'itinérance internationale et du trafic data ;
* tous autres frais tels que les frais d'activation d'une nouvelle carte SIM suite au vol ou à la perte de la carte SIM d'origine, des frais de blocage ou de déblocage, etc, … .

11.2. Le coût des communications, et les redevances du Service ORANGE objet du Contrat d'abonnement, sont exigibles à la date indiquée sur la facture.

11.3. Pour les Contrats qui n'entrent pas en vigueur le premier du mois, un prorata de la redevance sera calculé par ORANGE, pour la facturation correspondant au premier mois de fourniture du Service, et celle correspondant au dernier mois de fourniture du Service, en tenant compte du nombre de jours effectifs où le Service est fourni.

11.4. Pour les Contrats donnant droit, mensuellement, à la fourniture d'une quantité déterminée de Service(en termes de Méga bits, de nombre d'heures d'appels, de nombre de SMS, etc…), lorsqu'ils n'entrent pas en vigueur le premier du mois, le Client ne bénéficie que d'un prorata de la quantité stipulée au Contrat, calculé en fonction du prorata de la redevance tel que stipulé à l'article 11.3. des présentes Conditions Générales de Vente, pour le premier mois de fourniture du Service, ainsi que pour le dernier mois de fourniture du Service.

11.5. La facturation de certains services de transmission de données pourra se faire en fonction du temps de communication, de la quantité d'informations transmises ou d'une combinaison des deux

11.6. Toute réclamation relative aux factures doit être adressée par écrit au Service Clientèle de ORANGE dans les deux semaines suivant la date d'établissement de la facture litigieuse. Passé ce délai, le Client est réputé avoir accepté la facture, dans son principe et son montant.

11.7. L'introduction d'une réclamation ne dispense pas le Client de son obligation de paiement de la partie non contestée, endéans le délai stipulé à l'article 11.2. des présentes Conditions Générales de Vente.

11.8. Tout document servant de base à la facturation, établi par ORANGE, prime sur les autres éléments de preuve.

11.9. ORANGE ne pourra être tenue responsable des données de facturation transmises par des tiers pour les services fournis par ceux-ci.

11.10. Le Client s'engage à payer les factures, à la date indiquée sur celles-ci, par les moyens de paiement suivants:

* par virement bancaire, au moyen du formulaire transmis avec la facture, sans modification de celui-ci ;
  par domiciliation :

a) bancaire
b) sur carte de crédit Visa, Eurocard/Mastercard, American Express
* au moyen des formulaires fournis par ORANGE
* directement chez ORANGE ou auprès des points de vente ORANGE, pendant les heures d'ouverture.

11.11. Le Client peut obtenir auprès d'ORANGE et/ou via son site Internet, un duplicata de la facture. ORANGE se réserve le droit de facturer des frais administratifs à concurrence de 10 euros, pour chaque duplicata envoyé par courrier.

11.12. Les créances et factures d'ORANGE sont, de plein droit, productives d'intérêts au taux légal, à partir de l'expiration du troisième mois qui suit la fourniture du Service. Cependant, si ORANGE décide de procéder à l'envoi d'une sommation mise en demeure, avant le troisième mois suivant la fourniture du Service, les créances et factures seront productives d'intérêts, au taux légal, à compter de la date de la mise en demeure.

11.13. En outre, tout retard de paiement nécessitant l'envoi de rappels, pourra donner lieu à la facturation de frais administratifs, sans préjudice des dispositions des articles 27 et 28 des présentes Conditions Générales de Vente.

11.14. La TVA est facturée au taux en vigueur au moment de l'établissement de la facture. Le Client est averti que le taux de TVA est susceptible de varier au cours de l'exécution du Contrat et que Orange se réserve le droit de répercuter toute hausse de TVA sur les tarifs, ce que le Client reconnaît et accepte.

3.13. Résiliation du contrat (décrire)

Extrait article 28 CGV

28. Résiliation

28.1. Résiliation par ORANGE

ORANGE est en droit de résilier le Contrat, sans mise en demeure préalable ni préavis, et sans aucune indemnité ou diminution de la redevance pour le Client, lorsque ce dernier manque à l'une quelconque de ses obligations découlant du Contrat, notamment :
* En cas de non-paiement ou de retard dans le paiement d'une facture ;
* En cas de suspension du Contrat, si le Client a omis de rapporter la preuve de l'exécution conforme de toutes ses obligations dans un délai de dix jours suivant la date de la suspension, conformément aux dispositions de l'article 27.9. des présentes Conditions Générales de Vente ;
* En cas d'utilisation abusive ou excessive ou frauduleuse du Service ;
* En cas de communication d'informations fausses, par le Client, lors de la souscription à l'abonnement, ou d'omission de communication de leurs
* éventuelles modifications à ORANGE;
* En cas d'omission de constitution du dépôt de garantie visé à l'article 10 des présentes CGV ;

28.2. Le présent Contrat prendra fin de plein droit à l'échéance des autorisations d'exploitation accordées à ORANGE par les autorités luxembourgeoises.

28.3. Résiliation par le Client

Si le Client résilie le Contrat avant l'arrivée du terme, tel que stipulé dans le Contrat et conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente, il est tenu de payer à ORANGE la totalité des redevances d'abonnement à échoir, jusqu'au terme du Contrat.

3.14. Frais dus au moment de la résiliation du contrat, y compris le recouvrement des coûts liés aux équipements terminaux

Si le Client résilie le Contrat avant l'arrivée du terme, tel que stipulé dans le Contrat et conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente, il est tenu de payer à ORANGE la totalité des redevances d'abonnement à échoir, jusqu'au terme du Contrat.

3.15. Frais liés à la portabilité des numéros et autres identifiants

Si le Client résilie le Contrat avant l'arrivée du terme, tel que stipulé dans le Contrat et conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente, il est tenu de payer à ORANGE la totalité des redevances d'abonnement à échoir, jusqu'au terme du Contrat.

3.16. Accès aux services VoIP garantie via GPRS (décrire)

Pas applicable

3.17. *Option(s) (à énumérer et décrire)*

Pas applicable

4.	Coûts du service		
4.1.	Abonnement mensuel	[€]	10 € / mois
4.2.	Carte prépayée	[€]	Pas applicable
4.3.	Possibilité de rechargement	[€]	Pas applicable
4.4.	Consommation minimale mensuelle/annuelle	[€]	Pas applicable
4.5.	Consommation mensuelle incluse	[€]	10 GB d'internet mobile national
4.6.	Consultation de la messagerie vocale	[€]	Pas appliquanble

4.7. Facture par email (Réduction)	[€	Facture gratuite
4.8. Facture détaillée par numéro envoyée par email (Réduction)	[€]	Gratuit sur My Orange et www.orange.lu
4.9. Facture en ligne (webbilling)	[€]	www.orange.lu My Orange
4.10. Fonction d'appel en conférence	{€}	Facturé au prix d'une communication standard
4.11. Accès aux services WAP de l'opérateur	[€]	L'accès au réseau WAP est gratuit, l'utilisation sera facturé / déduit du forfait au prix d'une communication internet.
4.12. Carte SIM supplémentaire		Extrait article 8 CGV : 8.12. En cas d'endommagement de la carte SIM, suite à une mauvaise manipulation effectuée par le Client, une nouvelle carte SIM lui sera attribuée après demande écrite. Des frais de renouvellement de la carte SIM lui seront facturés pour un montant de 10 Euros.
4.13. Blocage de la carte SIM	[€]	Extrait article 8 CGV : 8.11. Des frais de blocage et/ou de réactivation, à concurrence de 30 Euros, seront facturés au Client en cas de vol ou de perte de la carte SIM.
4.14. Blocage / Déblocage de certains types de communications	[€]	Gratuit via shortcode (contactez le service client afin de recevoir le code USSD)
4.15. 1 numéro de groupe et 1 numéro secondaire	[€]	Non applicable
4.16. 2 mêmes numéros	[€]	Gratuit
4.17. Changement de carte SIM	[€]	Extrait article 8 CGV : 8.12. En cas d'endommagement de la carte SIM, suite à une mauvaise manipulation effectuée par le Client, une nouvelle carte SIM lui sera attribuée après demande écrite. Des frais de renouvellement de la carte SIM lui seront facturés pour un montant de 10 Euros.
4.18. Changement de numéro de téléphone mobile	[€]	Extrait article 9 CGV : 9.5. En cas de changement de numéro, des frais peuvent être facturés au Client.
4.19. Changement du titulaire d'un raccordement	[€]	Gratuit
4.20. Choix de son numéro de téléphone	[€]	Extrait article 9 CGV : 9.5. En cas de changement de numéro, des frais peuvent être facturés au Client.
4.21. Demande de code PUK/PIN	[€]	Gratuit
4.22. Déblocage du SIMLOCK du téléphone mobile	[€]	50 €
4.23. Activation / désactivation de la déviation des appels	[€]	Gratuit
4.24. Messagerie vocale	[€]	Gratuit
4.25. Désactivation de la messagerie vocale	[€]	Gratuit via shortcode (contactez le service client afin de recevoir le code USSD)
4.26. Changement d'adresse de facturation	[€]	Gratuit
4.27. Changement de numéro de téléphone (prix par numéro)	[€]	Extrait article 9 CGV : 9.5. En cas de changement de numéro, des frais peuvent être facturés au Client.
4.28. Inscription dans l'annuaire	[€]	Gratuit par défaut
4.29. Envoi d'un mail via un SMS	[€]	Pas applicable
4.30. Option(s) (à énumérer et décrire)		
Pas applicable		

5. Coûts communications nationales hors options		
5.1. Appels nationaux vers les numéros mobiles (peak/off-peak) [€/min]		
5.1.1. On-net-call	Pas applicable	
5.1.2. Off-net call	Pas applicable	
5.2. Appels nationaux vers les numéros fixes (peak/off-peak) [€/min]		
5.2.1. On-net-call	Pas applicable	
5.2.2. Off-net call	Pas applicable	
5.3. Appels nationaux vers les numéros VoIP[1] (peak/off-peak) [€/min]		
5.3.1. On-net-call	Pas applicable	
5.3.2. Off-net call	Pas applicable	
5.4. Appels vidéo vers les numéros mobiles (peak/off-peak) [€/min]		
5.4.1. On-net-call	Pas applicable	
5.4.2. Off-net call	Pas applicable	
5.5. Consultation de sa messagerie vocale (peak/off-peak) [€/min]		
5.5.1. On-net-call	Pas applicable	
5.5.2. Off-net call	Pas applicable	
5.6. Option(s) communications nationales (à énumérer et décrire)		
Pas applicable		
5.7. SMS (Service de messagerie)		
5.7.1. Réception SMS	[€/SMS]	Pas applicable
5.7.2. Envoi vers le même réseau mobile	[€/SMS]	Pas applicable
5.7.3. Envoi vers les autres réseaux mobiles nationaux	[€/SMS]	Pas applicable
5.7.4. Option(s) SMS national (à énumérer et décrire)		
Pas applicable		
5.8. MMS (Service de messagerie multimédia)		
5.8.1. Réception MMS	[€/MMS]	Gratuit
5.8.2. Envoi MMS vers le même réseau mobile	[€/MMS]	Pas applicable
5.8.3. Envoi MMS vers les autres réseaux mobiles nationaux	[€/MMS]	Pas applicable
5.8.4. Option(s) MMS national (à énumérer et décrire)		
Pas applicable		
6. Coûts communications nationales hors options		
6.1. Connexion data mobile national	[€/MB]	0,1933 €/MB
6.2. Option(s) connexion data mobile national (à énumérer et décrire)		
Pas applicable		
7. Coûts communications nationales vers internationales		
7.1. Zone x [2] (Veuillez ajouter les zones définies) Zone 1 (zone Europe) Açores, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Guyane française, Gibraltar,Grèce, Guadeloupe, Hongrie, Iles Canaries, Islande, Irlande, Île de Man, Iles de la Réunion, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Madère, Malte, Martinique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse Zone 2 Albanie, Australie, Canada, Chine, Egypte, îles Féroé, Hong-Kong, Israël, Japon, Monténégro, Nouvelle-Zélande, îles Mariannes du Nord, Russie, Serbie, Singapour, Afrique du Sud, Sri Lanka, Taïwan, Turquie, Ukraine, USA (Guam, Virgin Islands) Zone 3 Andorre, Arménie, Aruba, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Brésil, Dominique, République Dominicaine, Gambie, Ghana, Grenade, Gua, Inde, Indonésie, Kenya, Liban, Macao, Mexique, Moldavie, Montserrat, Maroc, Namibie, Corée du Nord, Oman, Pakistan, Puerto Rico, Qatar, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Corée du Sud, Syrie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Iles Turques-et-Caïques, Ouganda, Emirats Arabes Unis, Uruguay, Yémen		

[1] Les numéros de la plage '20', voir la décision 04/79/ILR du 21 octobre 2004.

[2] L'entreprise notifiée définira elle-même les zones et le nombre de zones.

Zone 4
Afghanistan, Algérie, Samoa américaines, Angola, Anguilla, Antarctique, Antigua Barbuda, Argentine, Etats et Territoires d'Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Iles Caïmans, République Centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Iles Cook, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Timor Oriental, Equateur, Guinée Equatoriale, Erythrée, Ethiopie, Iles Malouines, Fidji, Polynésie française, Gabon, Géorgie, Groenland, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Iran, Irak, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kiribati, Koweït, Kirgyzstan, Lao, Lesotho, Libéria, Libye, Macédoine, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Iles Marshall, Mauritanie, Ile Maurice, Mayotte, Micronésie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Antilles (Pays-Bas), Nouvelle-Calédonie, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norfolk, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République Démocratique du Congo, Salomon, Salvadore, Saint Marin, Sao Tomé et Principe, Arabie Saoudite, Sierra Leone, St Kitts Nevis, St Pierre et Miquelon, Sainte Lucie, St Vincent et Grenades, Soudan, Suriname, Swaziland, Tadzhikistan, Tanzanie, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Ouzbékistan, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Iles Vierges, Wallis et Futuna, Samoa Occidentaux, Zambie, Zimbabwe
Zone 5
Ellipso, Emsat, Globalstar,

7.1.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	Pas applicable
7.1.2. Appels vers un numéro mobiles (peak/off-peak)	[€/min]	Pas applicable
7.1.3. Envoi SMS	[€/SMS]	Pas applicable
7.1.4. Envoi MMS	[€/MMS]	Pas applicable

7.2. Option(s) appels internationales (à énumérer et décrire)

Pas applicable

7.3. Option(s) envoi SMS (à énumérer et décrire)

Pas applicable

7.4. Option(s) envoi MMS nationales vers internationales (à énumérer et décrire)

Pas applicable

8. Communications émises à l'étranger (Roaming)	[€/min]	

Pas applicable

9. SMS et MMS envoyés depuis l'étranger [€/SMS ; €/MMS] (Veuillez ajouter les zones définies)
Zone 1 Europe pour l'application de la régulation roaming IV du 31 avril 2016 au 14 juin 2017
Açores, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Guyane française, Grèce, Guadeloupe, Hongrie, Iles Canaries, Islande, Irlande, Iles de la Réunion, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Martinique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède
Zone 1 Europe Orange
Gibraltar, Guernesey, Ile de Man, Jersey, Monaco, Suisse
Zone 2
Albanie, Australie, Canada, Chine, Egypte, îles Féroé, Hong-Kong, Israël, Japon, Monténégro, Nouvelle-Zélande, îles Mariannes du Nord, Russie, Serbie, Singapour, Afrique du Sud, Sri Lanka, Taïwan, Turquie, Ukraine, USA (Guam, Virgin Islands)
Zone 3
Andorre, Arménie, Aruba, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Brésil, Dominique, République Dominicaine, Gambie, Ghana, Grenade, Gua, Inde, Indonésie, Kenya, Liban, Macao, Mexique, Moldavie, Montserrat, Maroc, Namibie, Corée du Nord, Oman, Pakistan, Puerto Rico, Qatar, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Corée du Sud, Syrie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Iles Turques-et-Caïques, Ouganda, Emirats Arabes Unis, Uruguay, Yémen
Zone 4
Afghanistan, Algérie, Samoa américaines, Angola, Anguilla, Antarctique, Antigua Barbuda, Argentine, Etats et Territoires d'Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Iles Caïmans, République Centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Iles Cook, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Timor Oriental, Equateur, Guinée Equatoriale, Erythrée, Ethiopie, Iles Malouines, Fidji, Polynésie française, Gabon, Géorgie, Groenland, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Iran, Irak, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kiribati, Koweït, Kirgyzstan, Lao, Lesotho, Libéria, Libye, Macédoine, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Iles Marshall, Mauritanie, Ile Maurice, Mayotte, Micronésie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Antilles (Pays-Bas), Nouvelle-Calédonie, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norfolk, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République Démocratique du Congo, Salomon, Salvadore, Saint Marin, Sao Tomé et Principe, Arabie Saoudite, Sierra Leone, St Kitts Nevis, St Pierre et Miquelon, Sainte Lucie, St Vincent et Grenades, Soudan, Suriname, Swaziland,

Tadzhikistan, Tanzanie, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Ouzbékistan, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Iles Vierges, Wallis et Futuna, Samoa Occidentaux, Zambie, Zimbabwe

Zone 5

Ellipso, Emsat, Globalstar,

Pas appliquable

9.1. Option(s) SMS envoyés depuis l'étranger (à énumérer et décrire)

Pas applicable

9.2. Option(s) MMS envoyés depuis l'étranger s (à énumérer et décrire)

Pas applicable

10. Connexion data mobile depuis l'étranger (Veuillez ajouter les zones définies)

Zone 1 Europe pour l'application de la régulation roaming IV du 31 avril 2016 au 14 juin 2017

Açores, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Guyane française, Grèce, Guadeloupe, Hongrie, Iles Canaries, Islande, Irlande, Iles de la Réunion, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Martinique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

Zone 1 Europe Orange

Gibraltar, Guernesey, Ile de Man, Jersey, Monaco, Suisse

Zone 2

Albanie, Australie, Canada, Chine, Egypte, îles Féroé, Hong-Kong, Israël, Japon, Monténégro, Nouvelle-Zélande, îles Mariannes du Nord, Russie, Serbie, Singapour, Afrique du Sud, Sri Lanka, Taïwan, Turquie, Ukraine, USA (Guam, Virgin Islands)

Zone 3

Andorre, Arménie, Aruba, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Brésil, Dominique, République Dominicaine, Gambie, Ghana, Grenade, Gua, Inde, Indonésie, Kenya, Liban, Macao, Mexique, Moldavie, Montserrat, Maroc, Namibie, Corée du Nord, Oman, Pakistan, Puerto Rico, Qatar, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Corée du Sud, Syrie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Iles Turques-et-Caïques, Ouganda, Emirats Arabes Unis, Uruguay, Yémen

Zone 4

Afghanistan, Algérie, Samoa américaines, Angola, Anguilla, Antarctique, Antigua Barbuda, Argentine, Etats et Territoires d'Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Iles Caïmans, République Centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Iles Cook, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Timor Oriental, Equateur, Guinée Equatoriale, Erythrée, Ethiopie, Iles Malouines, Fidji, Polynésie française, Gabon, Géorgie, Groenland, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Iran, Irak, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kiribati, Koweït, Kirgyzstan, Lao, Lesotho, Libéria, Libye, Macédoine, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Iles Marshall, Mauritanie, Ile Maurice, Mayotte, Micronésie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Antilles (Pays-Bas), Nouvelle-Calédonie, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norfolk, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République Démocratique du Congo, Salomon, Salvadore, Saint Marin, Sao Tomé et Principe, Arabie Saoudite, Sierra Leone, St Kitts Nevis, St Pierre et Miquelon, Sainte Lucie, St Vincent et Grenades, Soudan, Suriname, Swaziland, Tadzhikistan, Tanzanie, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Ouzbékistan, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Iles Vierges, Wallis et Futuna, Samoa Occidentaux, Zambie, Zimbabwe

Zone 5

Ellipso, Emsat, Globalstar,

de la zone 1	[€/MB]	0.1933 € / MB
de la zone 2		4.3043 € / MB
de la zone 3		6,913 € / MB
de la zone 4		10,8695 € / MB
de la zone 5		13 € / MB

10.1. Option(s) connexion data mobile depuis l'étranger (à énumérer et décrire)

Pas applicable

11. Frais supplémentaires		
11.1. Duplicata du contrat	[€]	Gratuit sur www.orange.lu ou via MyOrange
11.2. Duplicata de la facture de base	[€]	Gratuit sur www.orange.lu ou via MyOrange
11.3. Duplicata de la facture détaillée	[€]	Gratuit sur www.orange.lu ou via MyOrange

12. Divers

Caractéristiques techniques principales [par principal il faut comprendre celles qui sont indispensables pour mettre en service « soi-même » (donc par le consommateur lui-même à son domicile) le service	

et/ou réseau concerné par ce consommateur]	
13. Options (à énumérer et décrire)	